

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 24 juillet 2026

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier au 1^{er} semestre 2026

Le conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier, réuni le 24 juillet 2026 sous la présidence d'Éric FILLIAT, a arrêté les comptes semestriels au 30 juin 2026.

I. ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Au cours du premier semestre 2026, dans un environnement de marché toujours marqué par des incertitudes macroéconomiques et financières, la Compagnie de Financement Foncier a confirmé la solidité de son modèle de refinancement et la qualité de son accès aux marchés financiers. La Société a poursuivi son activité dans des conditions satisfaisantes, soutenue par la confiance de ses investisseurs et par l'intérêt renouvelé des établissements du Groupe BPCE pour ses solutions de refinancement compétitives.

▪ Émissions d'obligations garanties

La Compagnie de Financement Foncier a émis 2,2 Md€¹ d'obligations garanties au cours du semestre. Ces opérations illustrent sa capacité à proposer des formats diversifiés, libellés dans plusieurs devises, ainsi qu'à attirer des profils d'investisseurs internationaux variés.

Les principales émissions réalisées sur la période comprennent notamment :

- une émission sociale de 0,6 Md€, d'une maturité de 10 ans, réalisée en mai, dédiée au financement d'infrastructures de santé publique et de logements sociaux ;
- une émission benchmark double tranche de 1,25 Md€, réalisée en juin, composée d'une tranche à 3 ans de 750 M€ et d'une tranche à 8 ans de 500 M€, qui a bénéficié d'une allocation diversifiée tant par zone géographique que par catégorie d'investisseurs.

La Société a également poursuivi la diversification de ses sources de refinancement avec deux émissions en francs suisses, chacune d'une maturité de 10 ans, pour un montant total équivalent à 328 M€.

▪ Refinancement de créances du Groupe BPCE

Par ailleurs, dans un contexte de forte concurrence sur le marché des collectivités locales, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé 0,8 Md€ de créances pour les établissements du Groupe BPCE au cours du semestre. Plus de 70 % de cette activité a porté sur des opérations primaires de refinancement remportées par les établissements du Groupe.

¹ Dont 1,25 Md€ en règlement le 06/07/2026

Cette performance confirme la pertinence du dispositif mis en place avec le Groupe BPCE, qui place la Compagnie de Financement Foncier au cœur du financement compétitif des différentes lignes métiers du Groupe.

II. RÉSULTAT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Au 30 juin 2026, le produit net bancaire s'établit à 105,6 M€.

Les frais généraux, qui s'élèvent à 29,6 M€, demeurent maîtrisés et reflètent principalement la facturation des prestations réalisées par le Crédit Foncier ainsi que des charges d'honoraires et de sous-traitance contenues.

Le résultat brut d'exploitation atteint 76,0 M€.

Le coût du risque ressort en dotation nette de 1,4 M€, dont 1,2 M€ au titre du risque individuel et 0,2 M€ au titre du risque collectif.

Après prise en compte d'une charge d'impôt globale de 22,4 M€, notamment impactée par la surtaxe d'impôt sur les sociétés résultant de la loi de finances 2026, le résultat net s'établit à 52,3 M€ au 30 juin 2026.

III. INFORMATIONS BILANCIELLES

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 56,8 Md€ au 30 juin 2026.

Les actifs refinancés pour les établissements du Groupe BPCE relèvent majoritairement du secteur public, dont la part progresse légèrement au bilan.

L'encours d'obligations foncières atteint 47,9 Md€, dettes rattachées incluses, à fin juin 2026.

IV. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Bien qu'exemptée d'exigences réglementaires en matière de ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier calcule, à titre indicatif, un ratio *Common Equity Tier One* (CET1) à ses bornes. Au 30 juin 2026, celui-ci demeure très supérieur aux seuils prévus par le règlement CRR.

Conformément à la réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier maintient par ailleurs un ratio de couverture de ses passifs privilégiés supérieur à 105 %.



Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes du Groupe BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'examen limité menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit, agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

L'information réglementée est disponible sur le site internet <https://foncier.fr/> dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr
Tél. : +33 (0) 1 58 73 55 10